

Rabat, le 11 Août 2022

CIRCULAIRE N° 6358/214

OBJET : Garantie des métaux précieux.

- Liste des poinçons de maître agréés par l'Administration.

REFER : - Circulaire n° 5996/214 du 25/12/2019 relative aux modalités d'agrément et d'apposition du poinçon de maître.

- Circulaire n° 6199/214 du 20/05/2021.

Par circulaire visée en référence, le service a été informé des modalités d'agrément du poinçon de maître par cette Administration, permettant aux opérateurs du secteur de la bijouterie-joaillerie, d'apposer un signe distinctif sous forme d'un poinçon sur les ouvrages qu'ils produisent.

A présent, le service est informé que la liste des poinçons de maître agréés par l'administration objet de la circulaire n° 6199/214, également visée en référence, est complétée par l'ajout du poinçon d'un opérateur remplissant les conditions requises, repris en annexe ci-jointe.

Toute difficulté d'application sera portée à la connaissance de l'Administration Centrale sous le timbre de la présente.


Le Directeur Général de l'Administration
des Douanes et Impôts Indirects
Nabyl LAKHDAR

SGIA/Diffusion/11-08-22/16h30

www.douane.gov.ma

Annexe à la circulaire n° 6358/214 du 11 Août 2022

Nom/raison sociale du titulaire	Adresse	Numéro et date du certificat d'enregistrement de l'OMPIC ⁽¹⁾	Bureau de garantie de rattachement	Identifiant commun de l'entreprise (ICE)	Modèle du poinçon de maître agréé
MM. Lahcen et Ali ACHAHOU	Hay Boujdour, Rue Walili, n° 39, El Fida, Casablanca	N° 235680 du 23/12/2021	Casa-Garantie	002114760000045	

(1) Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale.